

Mesdames et Messieurs les Personnels
Enseignants
s/c Mesdames et Monsieur les IEN
de circonscription de Belfort I, II et III
Madame l'IE Na-ASH

Belfort, le 25 janvier 2011

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
Directeur des Services
Départementaux de
l'Education Nationale
du Territoire de Belfort

Objet : Animations pédagogiques : prise en charge des frais de déplacement.

Dans le cadre des animations pédagogiques auxquelles vous assistez au cours de l'année scolaire, vous pouvez être amenés à vous déplacer en dehors de votre résidence personnelle ou administrative.

Dans ce cas, vos frais de déplacement peuvent être remboursés via l'application DT-Ulysse, dédiée à la prise en charge des frais de déplacement temporaires des agents de l'Education Nationale (hors déplacements dans le cadre de la formation continue et des examens et concours).

Vous trouverez ci-joint une fiche simplifiée de procédure à suivre pour la saisie d'un ordre de mission, puis d'un état de frais, relatifs à votre participation aux animations pédagogiques.

Dossier suivi par
Christelle GAIFFE
DML
Téléphone
03 84 46 66 17
Fax
03 84 28 66 17
Mél.
ce.chorus.ia90
@ac-besancon.fr

Place de la révolution
française
BP 129
90003 Belfort Cedex

Je vous précise que la prise en charge s'effectuera :

- sur la distance la plus courte entre la résidence administrative ou personnelle et le lieu de tenue de l'animation pédagogique ;
- sur la base du barème suivant:

* barème kilométrique SNCF 2^{ème} classe pour les communes desservies par un service de transports en commun,

* indemnités kilométriques en l'absence de moyen de transport public adapté : dans ce cas, après création de votre ordre de mission sur DT-Ulysse, vous voudrez bien adresser à la Division des Moyens et de la Logistique (DML, dossier suivi par Ch. Gaiffe) la photocopie de la carte grise du véhicule que vous avez utilisé pour le déplacement considéré. A défaut, le tarif SNCF 2^{ème} classe sera appliqué ;

* pas de remboursement pour la zone constituée de Belfort et de ses communes limitrophes (Bavilliers, Cravanche, Danjoutin, Essert, Offemont, Valdoie).

Pour l'Inspecteur d'Académie et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Martine GIRAUD